

La direction générale

Affaire suivie par :
Dr. Christophe JULIEN
04 72 34 31 54
christophe.julien@ars.sante.fr

Mesdames et Messieurs
les directrices et directeurs
des établissements d'hébergement
pour personnes âgées dépendantes

Lyon, le 30 septembre 2024

Objet : Sensibilisation à la vaccination contre la grippe et la covid-19 pour les personnels des Ehpad

Madame la directrice,
Monsieur le directeur,

A partir du 15 octobre 2024, et comme précisé dans la note d'information n° du 7 août 2024 relative à la campagne de vaccination 2024-2025 contre la grippe saisonnière et contre le Covid-19 (PJ), les deux campagnes de vaccination contre la grippe et contre la covid-19 seront menées de manière conjointe.

La vaccination antigrippale et la vaccination contre le Covid-19 est recommandée pour tous les professionnels en contact étroit et prolongé avec des personnes à risque, incluant les professionnels des secteurs sanitaire et médicosocial.

Les deux injections peuvent être pratiquées le même jour, sur deux zones d'injections distinctes (les deux bras par exemple), sans que cela ne diminue leur efficacité, ni ne soit à l'origine d'effets secondaires plus importants. En cas d'injections non concomitantes, aucun délai particulier entre les 2 n'est requis.

Trois vaccins contre la grippe seront disponibles : Vaxigrip Tetra®, Influvac Tetra® et Fluarix tetra®.
Le vaccin contre la covid-19 est le Comirnaty monovalent adapté au variant JN.1 présenté en flacon multidoses (6 par flacon)

J'attire votre attention sur l'importance de cette campagne de vaccination.

En effet, comme l'illustre la récente étude de Santé Publique France sur la vaccination antigrippale des personnels travaillant en EHPAD, nous constatons en effet une diminution des couvertures vaccinales par rapport à l'avant-covid et ce, pour toutes les catégories de professionnel

	2018-2019	2023-2024	Différentiel
Tous professionnels confondus	30,6%	22,4%	- 8,2
Professionnels de santé	31,9%	25,7%	- 6,2
Médecins	75,5%	60,1%	- 15,4
Infirmier(è)s	42,9%	35,5%	- 7,4
Aides soignant(e)s	26,7%	20,3%	- 6,4
Autres personnels paramédicaux	34,0%	32,5%	- 1,5

.../...

Cette situation est particulièrement préoccupante, d'autant que l'on sait que la vaccination permet non seulement de protéger les soignants eux-mêmes, mais aussi d'éviter des épidémies au sein de votre établissement qui pourraient être dramatiques pour vos résidents souvent fragiles.

Je me permets donc de vous demander votre pleine mobilisation pour renforcer l'organisation de campagnes de sensibilisation et de vaccination de vos professionnels contre la grippe et la covid-19 à l'automne 2024. Vous veillerez également à la vaccination de vos résidents contre ces 2 maladies selon les recommandations en vigueur.

Vous retrouverez l'ensemble des éléments utiles dans le DGS-urgent daté du 17 septembre 2024 consultable sur le site du ministère de la santé à l'adresse : ["https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent - campagne de vaccination contre le covid-19 a l automne 2024.pdf"](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_-_campagne_de_vaccination_contre_le_covid-19_a_l_automne_2024.pdf)

Je sais pouvoir compter sur votre implication et vous en remercie par avance.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES